

ABONNEMENTS :

Loire et Départements limitrophes
Six Mois 2 fr. 50
Un An 5 —

Autres Départements :

Six Mois 3 fr. —
Un An 6 —

Les Abonnements doivent être adressés aux Bureaux du Journal, 77, rue Sainte-Elisabeth.

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Organe Radical-Socialiste de la Région Forézienne

INSERTIONS :

ANNONCES, la ligne . . . 25 cent.
RÉCLAMES, — . . . 35 —
FAITS DIVERS, — . . . 50 —

Elles sont reçues :

à ROANNE, à l'Imprimerie Forézienne
à LYON, Agence Fournier, 14, r. Confort
à PARIS, Ag. Havas, 8, p. de la Bourse.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République.

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction au Gérant
PLACE DE LA LOIRE
ROANNE

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

Les Lettres non affranchies sont refusées

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus

SOMMAIRE. — Aux Electeurs. — Lettre de Paris. — Le 1^{er} Mai. — Echos de France et de l'Etranger. — Chambres de commerce françaises à l'Etranger. — Un dynamiteur clérical. — Autant en emporte le vent. — La Guerre au Dahomey. — Le nouveau régime douanier. — Les Elections municipales. — Revanche. — Ravachol et Ravallac. — La part des travailleurs. — Chronique locale. — Causerie électorale. — Résultat des élections de dimanche à Roanne. — Variétés. — Séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Faillites. — Etat-Civil.

AUX ÉLECTEURS

Citoyens Electeurs,

Les membres du Comité du Parti Radical Socialiste ainsi que les Candidats se sont réunis, mercredi 4 mai, à 8 heures du soir, afin de discuter la proposition d'alliance qui leur avait été présentée par une délégation du Comité du Parti Ouvrier.

A l'unanimité, les membres du Parti Radical Socialiste ont décidé qu'après les calomnies infâmes, les mensonges éhontés, les injures grossières, déversés sur le Parti Radical Socialiste tout entier, l'alliance n'était pas possible.

Les Candidats radicaux remercient tous les électeurs qui ont bien voulu leur accorder leur confiance et les prient de ne pas se séparer du parti en attendant des jours meilleurs.

Citoyens électeurs, tous, sans abstention aucune, reportez vos suffrages sur ceux que vous jugerez les plus intelligents, les plus aptes à la bonne gestion des intérêts d'une ville telle que la nôtre.

Vive la République démocratique et sociale !

Le Parti Radical Socialiste

Lettre de Paris

Ce que nous pouvions redouter est arrivé.

Les exagérations, l'autocratie, l'égoïsme des membres du Parti Ouvrier, d'une part, la peur des dynamiteurs d'autre part, ont éloigné sans raison une partie de la population républicaine de Roanne de la municipalité radicale et l'ont jetée dans les bras du modérantisme et de l'opportunisme.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions du Parti Opportuniste.

Nous avons déjà prouvé qu'il représente le parti le plus hostile aux réformes que commande le progrès, qu'il impose l'amélioration des rouages sociaux.

Nous avons déjà établi, pièces et preuves en main, que c'est le parti du statu quo, trouvant que tout est pour le mieux dans la meilleure des républiques, à la condition qu'il détiennne le pouvoir et qu'il ne fasse rien.

C'est le parti de la négation du travail actif.

Nous ne reviendrons donc pas et n'insisterons pas sur ce sujet.

Les électeurs et habitants de Roanne verront, sans qu'il y ait dans notre esprit aucune autre pensée que celle d'un simple avertissement, si la politique opportuniste amènera l'âge d'or dans le pays, si la présence à l'Hôtel-de-Ville des ultra modérés républicains supprimera d'un seul coup les idées de l'émancipation des travailleurs.

La conciliation entre ces derniers était pourtant facile.

Il eut fallu un peu plus de modestie de la part des représentants du Parti Ouvrier.

Il eut fallu que ces derniers, émerveillés et grisés de leur succès aux dernières élections municipales n'aient pas voulu

traiter Roanne en ville conquise et aient compris un peu mieux l'esprit d'administration.

La routine administrative est mauvaise, soit, nous l'accordons volontiers : mais les criaileries intempestives n'empêcheront pas qu'elle existe. Il faut donc l'accepter en cherchant à la modifier, et non pas par des propositions plus insensées les unes que les autres, provoquer simplement le ridicule sur leurs auteurs.

Personne en France n'ignore que le ridicule tue. C'est ce qui arrive aux représentants du Parti Ouvrier.

Malheureusement, ils ont entraîné dans leur déconsidération nos amis du Parti Radical et nous n'hésitions pas à le dire, les conseillers municipaux, membres du Parti Ouvrier sont la cause première de la rentrée probable à l'Hôtel-de-Ville et du succès de la liste opportuniste.

Nous savons bien qu'avec la bonne foi habituelle, MM. les conseillers sortants continueront leur campagne et leurs infâmes contre MM. Auboyer, Gouttenoire, Bresmann, qu'ils accuseront d'une mauvaise et ruineuse gestion, parce qu'elle n'aura pas été faite exclusivement à leur profit.

Sans vouloir prétendre à l'infailibilité administrative de nos amis, nous prétendons avec conviction que l'intrusion seule, la mauvaise tenue et les exagérations égoïstes des derniers conseillers élus a amené et produit la dislocation des forces républicaines démocratiques dans le sein de la ville de Roanne.

Nous ne nous sommes jamais occupé beaucoup de l'administration intérieure de Roanne.

Nous nous contentons de suivre de loin les progrès et la sagesse de l'administration municipale de la ville à l'immortelle devise.

Mais nous croyons, devant les résultats produits par une attitude aussi provocatrice qu'insensée, devoir dire ce que nous pensons d'une situation que le Parti Ouvrier a rendue pénible et difficile pour les idées de progrès.

L'avènement de l'opportunisme au conseil municipal et à la municipalité ne tardera pas à nous ramener en arrière, et à modifier la devise de Roanne, qui devra certainement être : j'ai grandi et j'ai brillé et non : je grandirai et je brillerai.

Nous ne pouvons qu'inviter les électeurs roannais à méditer sur la situation créée aujourd'hui et à bien réfléchir avant de donner au scrutin de ballottage leurs voix aux opportunistes.

Toutefois un dernier conseil à nos amis les radicaux.

Devant l'attitude et la mauvaise foi du Parti Ouvrier, il leur est impossible de s'allier à eux.

Où ils devront se maintenir tous, coûte que coûte, et espérer en un revirement d'opinion des électeurs au second tour de scrutin ; ou ils doivent tous se désintéresser de la lutte laissant les électeurs aux prises avec les opportunistes, qu'ils se repentiront plus tard d'avoir porté à l'Hôtel-de-Ville.

L' R

Le Premier Mai

Il est trop tard aujourd'hui pour s'étendre sur les événements du premier mai ; tous les journaux, non seulement de France mais des deux mondes, sont remplis des détails de cette journée devenue légendaire, et tous ont constaté le calme le plus parfait. Tout le monde avait les yeux fixés sur cette date, il semblait qu'elle allait produire un effet gigantesque. En France surtout le gouvernement continuant les traditions de l'Empire et du fort à bras Constans avait pris de grandes précautions guerrières, il avait mis partout des soldats, des cavaliers, de la gendarmerie, de la police, des mouchards, moins pour maintenir l'ordre, non menacé, que pour intimider les électeurs. Ce déploiement de force a produit le résultat qu'en attendant le gouvernement opportuniste : la peur.

Les élections municipales ont été la conséquence de cet affolement ; on les appellera désormais le scrutin de la peur.

Les mêmes procédés réussissent toujours : exploiter les événements malheureux, en faire naître pour se poser en sauveur de la société et le tour est joué. La conséquence forcée pour la France sera la perte d'une partie de ses libertés et l'ajournement des réformes sociales si impatiemment attendues. Quelle leçon pour les brouillons qui s'intitulent Parti Ouvrier !

Notre maire avait donc le droit de refuser son concours pour le logement des militaires à Roanne. Les raisons du refus qu'il a opposées à M. le Préfet ont été justifiées.

Nous remettons sous les yeux des lecteurs l'entrefilet que nous avons déjà publié à ce sujet.

Pendant la session du Conseil général, M. le Préfet Lépine a demandé au maire de Roanne s'il consentait à pourvoir au logement de la troupe qui serait à Roanne le premier mai ; celui-ci a répondu par un refus formel.

Invité à signer son refus, il n'y a consenti qu'à la condition de consigner les motifs qui lui dictent sa conduite, c'est-à-dire qu'il ne voit aucun motif sérieux d'appeler de la troupe à Roanne. Le premier mai ; que l'ordre n'est pas menacé d'être troublé ce jour-là ; qu'au contraire la présence de militaires ne peut que produire mauvais effet et faire courir de graves dangers, comme ceux que la sagesse et la prudence des ouvriers ont seules pu éviter l'année dernière.

A la suite de ce refus, un arrêté de M. le Préfet a été signifié au Maire qui désigne M. Nourisson, conseiller Municipal, pour suppléer au chef de la municipalité et faire loger les militaires.

Il n'y avait qu'un opportuniste capable d'accepter une pareille mission. Avis aux électeurs.

Echos de France

Un discours de M. Jules Ferry

L'Estafette reproduit les principaux passages du discours prononcé, avant-hier, à Alger par M. Ferry.

L'ancien président du conseil répondait tout système de compression appliqué à notre grande colonie africaine, et se prononce pour une assimilation progressive des éléments indigènes.

Le Socialisme en action

La société coopérative de la Maison du Peuple a loué hier pour douze ans, au prix de 1200 fr. l'an, un terrain de 400 mètres carrés, impasse Pers, pour y construire un magasin, où l'on y vendra du pain du bois, charbon du vin, des vêtements etc., et une salle de réunion avec cercle.

La société est montée par actions de 50 fr. ; 415 sont déjà placées. Les bénéfices estimés 5 0/0, seront distribués aux actionnaires ; le surplus sera consacré à la propagande et à l'extension de l'œuvre.

Les organisateurs espèrent marcher sur les traces de la Maison du Peuple de Bruxelles, fondée par Ansele, dans une cave, et qui aujourd'hui possède des millions.

Les mesures contre les Evêques

Le conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, a confirmé la déclaration d'abus, contre l'archevêque d'Avignon et les évêques de Nîmes, Valence, Viviers et Montpellier. En conséquence, le garde des sceaux a décidé la suspension du traitement de ces cinq prélats.

Les prochaines manœuvres

L'état-major général prépare actuellement un programme de manœuvres spéciales qui auront lieu à proximité des frontières des Vosges et des Alpes. Ces opérations devront se rapprocher autant que possible des opérations en temps de guerre.

Le rôle le plus important sera celui qui sera joué par l'artillerie et la cavalerie, qui devront se transporter en masses serrées sur les points désignés par le directeur des manœuvres, dans un terrain très accidenté.

Employés d'omnibus

Les employés des omnibus continuent à se plaindre des manœuvres de la Compagnie. Cette dernière chercherait à éluder par tous les moyens, les engagements qu'elle a pris et qu'elle est condamnée à tenir.

La situation est de nouveau très tendue, et l'on craint qu'un conflit n'éclate à bref délai.

Le théâtre socialiste

Le Gaulois annonce qu'on va créer un théâtre socialiste, qui prendra modèle sur le Théâtre-Libre.

Le théâtre d'art social fonctionnera, en effet, au point de vue administratif, comme le Théâtre-Libre, par abonnement, pour éviter les rigueurs de la censure. Ses représentations auront lieu dans la salle du Select-Théâtre, 42, rue Rochechouart, qui a déjà servi à M. de Chirac pour sa tentative de théâtre réaliste, qui lui a valu quinze mois de prison.

Le but poursuivi serait la mise en scène des théories socialistes. Il y a un comité de lecture, dont fait partie le fils de M. Thivrier, le député à la bourse, qui se réunit tous les soirs au Soleil d'Or, 51, rue de Turenne.

Dans sa dernière séance, le comité a reçu un drame en cinq actes et en vers, intitulé : La Légende rouge. C'est l'histoire de Danton, une réponse à Thermidor de Victorien Sardou, où seront glorifiés l'amour et la guillotine.

L'auteur est M. P.-N. Roinard, rédacteur du journal anarchiste et décadent l'En dehors, dont le directeur Zo d'Axa, compris dans les dernières arrestations, est encore à Mazas.

La première est fixée au mois de septembre.

Echos de l'Etranger

La dynamite et l'Allemagne.

Bruxelles, 3 mai. Toutes les perquisitions qui ont eu lieu en Belgique après les attentats qui se sont produits à Liège ou ailleurs n'ont amené la découverte, chez les anarchistes, que de quantités insignifiantes de dynamite.

Les engins destructeurs semblent être déposés par une main mystérieuse et, comme on ne trouve pas trace de leur fabrication en Belgique, on se demande s'ils ne viendraient pas tout préparés de l'Allemagne.

Cette opinion, qui commence à être partagée par beaucoup de gens, s'explique très bien par l'intérêt qu'aurait l'Allemagne à entretenir une panique en Belgique afin d'avoir l'occasion d'offrir au roi Léopold quelques régiments pour maintenir l'ordre.

Ces bruits s'étaient déjà propagés ici à l'occasion des attentats de Paris et les quelques arrestations d'Allemands ne pouvant pas motiver leur présence en Belgique, qui ont eu lieu ces jours-ci, ne sont pas faites pour modifier cette opinion.

On trouve, en effet, très étonnant que l'Allemagne où l'anarchie a pris naissance, soit seule à l'abri des tentatives criminelles.

Le blocus de Wydah

On lit dans les Débats :

« Le capitaine de vaisseau Reyniers, qui commande le Sané et la station navale de l'Atlantique-Sud, va prendre la direction des opérations maritimes, opérations qui se résument dans l'établissement du blocus de Wydah et de la côte du Dahomey, qu'on va probablement notifier aux puissances étrangères. »

« Le Dahomey ne pourra donc communiquer avec la mer ; il ne recevra plus d'armes et n'exportera plus en échange les prisonniers capturés dans les razzias et convertis en travailleurs libres avant d'être expédiés dans les colonies africaines où les envoient les pourvoyeurs intéressés de ce genre de traite. Remarquons que le blocus de la côte sera notre première réponse aux actes d'hostilité du Dahomey. »

D'autre part, une note officielle dit qu'aucun ordre officiel n'a été donné pour le blocus de Wydah.

Le ministère italien

La déclaration ministérielle lue à la tribune de la Chambre par M. di Rudini a été accueillie par de nombreuses protestations et n'a, par contre, provoqué aucun applaudissement. Le lendemain le ministère a été renversé.

Les fortifications de la Suisse

Berne, 4 mai. — Le chef du département militaire, le colonel Frey, fera prochainement au Conseil fédéral une proposition tendant à établir des fortifications dans le Valais, sur les bords du Rhône.

L'Assemblée fédérale s'occupera de cette affaire dans la session de juin.

Le colonel Frey semble vouloir fortifier St-Maurice, tandis que l'état-major général avait d'abord recommandé de fortifier Martigny.

Cette opération coûterait environ 12 millions de francs, tandis que la fortification de Saint-Maurice en coûterait 2 seulement.

La réélection du président Harrison

London, 4 mai. — Le correspondant du Standard, à New York, dit que soixante-deux députés de la Convention nationale républicaine appuieront la candidature de M. Harrison, lors de la prochaine élection présidentielle.

Deux cent onze autres ont exprimé leur intention de faire de même, ce qui donne un total de soixante-deux voix au-dessus du nombre nécessaire pour assurer la nomination de M. Harrison.

L'Angleterre et le Maroc

London, 4 mai. — Dans les cercles politiques, on discute beaucoup sur la mission de M. Evans Smith auprès du sultan du Maroc.

Celui-ci sera invité par M. Smith à ouvrir ses portes au commerce et ses territoires à la culture, s'il veut éviter sa propre chute.

LES

Chambres de Commerce Françaises

A L'ÉTRANGER

« D'excellentes institutions, de nature à aider, efficacement et sans frais, notre expansion pacifique : les chambres de commerce françaises à l'étranger, traversent en ce moment une crise qui menace d'en détruire plusieurs. »

Il serait très fâcheux qu'un tel fait se produisît, et il faut l'éviter.

Ces groupes de Français ayant fondé, soit à nos portes, soit plus au loin, des établissements commerciaux ou industriels, exercent déjà une bienfaisante influence pour les intérêts de la métropole ; leur rôle deviendrait beaucoup plus actif et plus efficace si les chambres de commerce de la métropole, les associations syndicales et les chefs de nos grandes maisons d'exportation les aidaient davantage, en considération des services nombreux que, très patriotiquement, et parfois même contre leurs intérêts particuliers les membres de ces chambres de commerce à l'étranger, rendent à leurs compatriotes plus casaniers.

On néglige trop — les particuliers comme l'Etat — ces intéressants groupements, alors que beaucoup d'industriels et de commerçants auraient, au point de vue étroit de leurs intérêts, tout avantage à leur donner une aide matérielle.

C'en est pas qu'on les ignore. On s'adresse volontiers à notre chambre de commerce de Milan, de Constantinople, de Londres ou d'autre part pour obtenir un renseignement sérieux. Ces compagnies répondent toujours à cette première demande ; mais elles joignent naturellement à leur réponse une formule d'adhésion énumérant les services qu'elles peuvent rendre à leur correspondant. C'est là leur seul crime.

Neuf fois sur dix, on ne leur accuse même pas réception de leur lettre ; l'information obtenue, on ne daigne pas leur en remercier. Et ce ne sont pas les maisons les moins opulentes qui font ainsi preuve d'ingratitude ou qui refusent une modique cotisation de 25 francs par an.

Dans la dernière assemblée générale de la chambre de commerce de Milan, M. Lucien Salomon, son énergique président, le disait mélancoliquement :

« ... Si nos compatriotes le voulaient bien, nous compterrions promptement un effectif double et, grâce à leur appui matériel nous pourrions développer davantage tous nos services. »

Il constatait encore que sans l'appui de la presse, sans la viguerie déployée par les journaux pour défendre la cause des chambres de commerce françaises à l'étranger, elles seraient déjà mortes d'anémie. Voilà qui n'est guère flatteur pour nos commerçants.

Ce n'est pas l'unique exemple de la coupable indifférence, de la négligence, du manque absolu de bonne volonté que donnent non seulement les gros industriels et les riches commerçants, mais encore les chambres de commerce de France. A part de rares exceptions, il semble que ce qui se passe hors de nos frontières n'offre aucun intérêt pour ceux qui fabriquent ou négocient en vue de l'exportation.

D'autre part, il faut reconnaître que le Parlement alloue à ces sentinelles avancées de notre commerce à l'étranger de bien misérables subventions. Tout cela décourage les bonnes volontés les plus vaillantes. Aussi l'enthousiasme patriotique des premiers jours passés les fondateurs, lassés de donner à des ingrats leur temps et leur argent, se retirent-ils sans trouver de successeurs. Voilà, en raccourci, les causes de la crise.

Allons messieurs les négociants et et vous, mesdames les Chambres de commerce françaises, un peu de solidarité ! Aidez à vivre nos chambres de commerce à l'étranger. Vous ferez plus qu'une bonne action, vous ferez une bonne affaire.

GASTON CADOUX.

Un Dynamiteur Clerical

La conciliation marche, elle fait chaque jour des progrès nouveaux, et le désir de contenter, conduit à l'absolu mépris de l'égalité la plus élémentaire entre les citoyens.

Un épiciier du nom de Gonin, qui avait déposé une bombe dans un urnoir, s'est blessé assez sérieusement à la main. Immédiatement on se dispose à mettre cet anarchiste probable, — ce malfaiteur certain, en tous cas, — en état d'arrestation.

Mais, tout à coup, on fait une découverte importante. L'épiciier Gonin n'est pas un anarchiste, c'est un clerc militant, c'est l'ancien agent électoral de M. Delafosse, le député bonapartiste ! Halte-là !

Et les premières mesures étant rapportées, on décide que ledit Gonin sera, vu sa blessure, soigné à son domicile ; après quoi il sera traduit en police correctionnelle.

C'est tout bonnement exquis ; et si le bienheureux saint-Martin dont les ossements reposent à Tours, ne tressaille point de joie dans la superbe basilique qui porte son nom — et qui a pour abbé M. Carnot — c'est une preuve que les saints eux-mêmes sont les derniers des ingrats.

A Paris et dans toutes les villes de province, on a arrêté des gens qui n'avaient rien fait, et on les a gardés sous les verrous pour le seul crime de professer des opinions anarchiques. On n'attendait même pas, pour incarcérer ceux-là, que leurs opinions se tradussent par des actes ; mais l'épiciier Gonin est un bien pensant ; il vend les cierges des premières communions, il vend le pain bénit, il est au mieux avec l'archevêché. Alors tout change. La férocité du Parquet se transforme en douce sympathie. « Cet excellent Gonin, il est blessé ! Vite un médecin et restez chez vous, mon ami, et prenez garde d'attraper un rhume ! Quand votre convalescence sera achevée, vous passerez, si le cœur vous en dit, en police correctionnelle.

Et pourquoi, s'il vous plaît, la police correctionnelle ? Pourquoi cette double jurisprudence, à Paris et à Tours ? Ravachol et ses complices ont été déferés à la Cour d'Assises : seulement ils n'étaient pas cléricaux !

Jolis procédés, que le gouvernement fera sagement de ne pas tolérer longtemps. Gonin a beau avoir des états de service particulièrement intéressants ; il a beau avoir été huissier dans des conditions telles qu'il a dû vendre sa charge pour acheter une épicerie ; il a beau être aujourd'hui bonapartiste et voisin de l'archevêché, on pourrait trouver que ce sont là des titres insuffisants aux faveurs du Parquet.

Pardonnez aux dynamiteurs dès qu'ils sont connus comme réactionnaires, c'est pousser un peu loin la politique de conciliation.

G. L.

Autant en emporte le vent

M. le ministre des cultes a beau rouler de gros yeux devant les évêques, nosseigneurs se moquent de lui comme un poisson d'une porée.

Ils n'ont pas plus peur de la déclaration d'abus que de la suppression du traitement.

M. Charles-François Turinaz, évêque de Nancy, le montre d'une façon que les gens graves ne peuvent manquer d'appeler péremptoire.

M. Ricard lui avait envoyé une lettre l'informant qu'à dater de ce jour le gouvernement « a suspendu la délivrance à son profit de toute ordonnance sur les caisses du Trésor public », et, par déférence il n'avait pas publié la lettre. L'évêque a répondu, et en même temps qu'il envoyait sa réponse au ministre, il l'envoyait aux journaux pour lui donner la plus complète publicité.

L'évêque résistera jusqu'au bout, quand même, a-t-il dit à un reporter, en employant une comparaison d'un goût douteux, il devrait subir un « Gravelotte catholique ».

Tout cela était prévu.

Quand le conseil d'Etat arrête qu'un évêque a abusé de son autorité, l'évêque goguenarde : « Et après ? »

Quand on dit à l'évêque que le payeur ne lui soldera plus ses dix-mille francs d'appointements, il ricane, sachant bien que pourvu que ça ne dure pas un siècle, il trouvera toujours, dans son diocèse, assez de vieilles dévotes pour lui procurer, par mois, huit cent trente trois francs trente trois centimes.

D'autant mieux qu'on lui laisse son palais — sans loyer et sans contributions à payer.

Tant qu'on ne prononcera pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, M. le garde des sceaux aura beau écrire : « Je suis bougrement en colère », les évêques lui épandront d'une façon aimable : « Faut oigner ça. La colère avant le dîner, ça

coupe l'appétit. Après le dîner, ça entrave la digestion ».

Seulement, le jour où on leur signifiera nettement qu'ils exerceront leur profession épiscopale à leurs frais, ils rigoleront un peu moins.

Quand il leur faudra payer leurs curés, leurs vicaires, leurs chanoines ; quand il faudra acquitter un loyer pour la location des églises — édifices communaux — quand il faudra renoncer aux bénéfices des pompes funèbres ; quand il faudra payer patente comme un médecin, comme un avocat, comme un épiciier, la face de nosseigneurs s'épanouira moins.

D'ici là, tout ce que dira, tout ce qu'écrira M. Ricard, autant en emporte le vent. Louis LUCIPIA.

La Guerre au Dahomey

Nous avons annoncé l'arrivée du *Sané* en rade de Kotonou.

Dans quelques jours le croiseur *Taman*, qui a quitté Montevideo le 12 ou le 13 avril aura rejoint Kotonou.

La présence de ces navires de guerre suffira avec l'appoint des compagnies de tirailleurs sénégalais amenés du Sénégal et de Konakry par la *Ville-de-Ceara* et par l'*Ardent*, à mettre nos établissements de Kotonou et de Porto-Novo à l'abri d'un coup de main des Dahoméens. Nous disposerons alors, indépendamment des fusiliers marins des deux croiseurs, de quatre compagnies de tirailleurs sénégalais, de deux compagnies de tirailleurs haoussas.

Pendant l'hivernage, c'est-à-dire jusqu'à la fin de septembre, aucune opération active ne saurait être tentée. Nos troupes ne peuvent que rester sur la défensive. Ce délai va être utilisé à construire des baraquements pour les troupes européennes de renfort qui sont destinées à la colonie. Ces renforts consistent en une batterie d'artillerie de marine et une compagnie de volontaires d'infanterie de marine, que le ministre, M. Cavagnac, ne veut envoyer au Dahomey que le jour où des installations confortables seront aménagées pour les recevoir.

Les baraquements sont en fer, élevés sur des pilotis également en fer, qui maintiendront le plancher à une certaine hauteur au-dessus du sol. Un détachement d'ouvriers d'artillerie va embarquer le 10 mai, à Bordeaux pour préparer l'emplacement où ces constructions seront montées.

On compte que les pièces métalliques seront prêtes à être embarquées vers le 10 juin. Les troupes européennes de renfort pourraient alors partir le mois suivant et seraient ainsi rendues au Bénin au commencement du mois d'août.

Si Behanzin voulait profiter du retour de la bonne saison pour recommencer ses attaques à proximité de nos établissements, le colonel Dodds serait en mesure de le repousser avec d'autant plus de facilité que nous aurons, à ce moment, une flotille assez importante dans la lagune. En dehors des petites chaloupes à vapeur *Topaze* et *Émeraude*, armées en guerre, il y aura l'*Eclair*, le vapeur que l'Etat vient d'acheter à la Compagnie des Chargeurs réunis, et un autre vapeur à faible tirant d'eau (0 m. 75 c. environ, comme l'*Eclair*) et que l'on a acheté sur un chantier de construction d'Angleterre. Les essais de ce nouveau bâtiment doivent être faits dans un délai très restreint, afin qu'il puisse gagner au plus tôt Lagos, d'où il pénétrera dans la lagune de Porto-Novo.

Il ne s'agit, on le voit, que d'un programme essentiellement défensif, mais fortement défensif.

Le paquebot la *Ville-de-Ceara*, des Chargeurs-Réunis, venant de Dakar, vient d'arriver à Kotonou amenant des détachements de tirailleurs sénégalais.

Le nouveau Régime douanier

Les nouveaux tarifs qui combient d'aïse le citoyen Méline sont-ils de nature à donner satisfaction aux intérêts du pays ?

Nous écrivions ceci, à cette même place le 20 février dernier.

Et nous ajoutions :

Les tarifs douaniers en vigueur datent de dix-neuf jours à peine, attendons les résultats d'un mois entier ; ne donnons pas aux protectionnistes la possibilité de dire que la preuve n'a pas été faite.

Attendons des chiffres, nous verrons ensuite.

Eh bien ! ces chiffres nous les possédons, et ils sont d'une éloquence cruelle.

Voici les résultats publiés par l'administration des douanes, du commerce extérieur de la France pendant le mois de mars 1891.

Retenez ce chiffre : 833,919,000 francs et retenez également celui de mars 1892 qui s'élève à 759,970,000 francs.

C'est donc une perte sèche de 73 millions 949,000 francs que nous devons à notre nouveau régime protecteur.

Je comprends que M. Méline soit ab-

solument fier des résultats obtenus et j'espère que tous les détenteurs du pouvoir vont lui offrir une magnifique carotte d'honneur.

Il ne l'aura certes pas volé.

En attendant, il me semble qu'il y a autre chose à faire qu'à pleurer sur les ruines de Jérusalem ?

Il y a à les relever.

Il faut demander la révision des tarifs exagérés dus à la sainte protection, il faut se hâter avant que la ruine de notre grand commerce d'exportation soit devenue irrémédiable.

Bien plus encore que le renchérissement qui se produira infailliblement sur les denrées, dit un de nos amis, le ralentissement du mouvement de nos échanges extérieurs doit faire concevoir au pays de sérieuses inquiétudes.

Le nouveau régime douanier a fonctionné déjà pendant deux mois : février et mars. En février et mars 1891 les importations des matières nécessaires à l'industrie s'élevaient à

Elles n'ont atteint en 536,100,000 fr.

Diminution 23,942,000 fr.

En février et mars 1891 les exportations d'objets fabriqués se sont élevées à 338,093,000 fr. ;

En février et mars 1892 elles n'ont atteint que 266,576,000 fr.

Voilà des chiffres qui doivent appeler l'attention sérieuse des amis de la protection.

En deux mois, la France a vendu pour 70 millions de moins, d'objets fabriqués, que pendant la même période en 1891 !

Et non seulement elle a vendu pour 70 millions de moins, mais elle a acheté à l'étranger pour 24 millions de moins !

Et tout cela va se révéler par un ralentissement naturel dans cette vie commerciale qui est l'âme même d'un pays !

On achète moins, on vend moins, on travaille moins !

Un négociant, dont le chiffre d'affaires baisse constamment se débarrasse d'une partie de son personnel.

Les ateliers se ferment, les usines chôment, et la misère, cette louve implacable arrive au pas de course.

Il n'est pas possible que ce soit là le but visé par la protection...

Les Elections municipales

RÉSULTATS D'ENSEMBLE

Maintenant nous connaissons les résultats des élections municipales dans 357 chefs-lieux de département ou d'arrondissement sur 359. Les deux résultats manquant sont ceux de Sartène (Corse) et de Fougères (Ille-et-Vilaine).

Dans 257 chefs-lieux, la majorité est dès à présent acquise aux républicains, 98 conseils sont complets, et les républicains ont la totalité des sièges.

Dans les 150 autres conseils, il y a lieu à ballottage, sans que la majorité républicaine puisse être modifiée.

La majorité est acquise aux réactionnaires dans 14 chefs-lieux.

Dans un chef-lieu, le conseil est socialiste : à Narbonne.

Dans 16 chefs-lieux, il y a ballottage pour la totalité des sièges, à savoir : Poitiers, Perpignan, Soissons, Nevers, Marseille, Brest, Albi, Dijon, Bordeaux, Rennes, Saint-Etienne, Roanne, Saint-Yrieix, Limoux, Montpellier, Toulon.

Les républicains gagnent onze chefs-lieux à savoir : le Puy-Lesparre, Nontron, Castellane, Lavaur, Pamiers, Segré, Marvejols, Espalion, Villefranche (Aveyron) et Montfort.

Les réactionnaires ne gagnent aucun chef-lieu.

Dans 69 chefs-lieux, les résultats obtenus au premier tour ne permettent pas d'indiquer dès maintenant de quel côté sera la majorité.

Convocations des conseils municipaux

Le ministre de l'intérieur a invité les préfets à convoquer les conseils municipaux uniformément pour le dimanche 15 mai, afin d'obtenir autant que possible, la constitution à la même date de toutes les municipalités.

A peine installés, les nouveaux conseils municipaux devront siéger en session ordinaire, la loi fixant au mois de mai la session budgétaire de ces assemblées. Les conseils municipaux devront être convoqués, alors même que les opérations électorales seraient, en tout ou en partie, l'objet d'une protestation devant le conseil de préfecture. En effet, tout membre d'un corps élu exerce, aussitôt après son élection, et tant qu'elle n'a point été invalidée, tous les droits que les lois confèrent aux membres de ce corps.

REVANCHE !

Toutes les fautes se paient, tôt ou tard. Avant d'en commettre une, les hommes politiques devraient se répéter cet axiome devenu une vérité.

On se rappelle le citoyen Tisza, ministre austro-hongrois, suppliant ses compatriotes d'établir entre eux et la France, pendant la dernière exposition, un véritable cordon sanitaire.

N'allez pas à Paris ; Paris est un coupe-gorge d'où l'on ne revient plus !

Et ces paroles de l'homme d'Etat se répécurent joyeusement dans toute l'Europe...

Qui s'empresse, pour montrer sa déférence à l'égard de ce ministre d'opéra-comique, de nous envoyer ses enfants et ses chefs-d'œuvre.

Mais si l'Autriche, de M. Tisza, défend à ses nationaux de visiter la France, elle voudrait bien que les Français visitassent l'Autriche !

Voilà qu'une grande exposition va s'ouvrir à Vienne et que l'ambassadeur, comte de Hoyos, s'est entendu avec un groupe d'artistes du Théâtre-Français, dirigé par M. Got.

Histoire de faire connaître l'art français aux alliés de nos ennemis...

Halte-là, s'est écrié un ministre français, qui a autant d'esprit que de cœur ; la France n'a pas oublié l'attitude de l'Autriche en 1881, elle a conservé le souvenir des paroles agressives de M. Tisza... halte-là, Messieurs les artistes, je n'autorise pas ce pèlerinage à Vienne.

Les artistes de la maison de Molière, conduits par M. Got, dont le gouvernement a fait un chevalier de la légion d'honneur, n'iront pas officiellement en Autriche, mais ils iront tout de même, prétendant que l'art n'a pas de patrie !

Vous avez raison, M. le chevalier Got, l'art n'a pas de patrie ; mais les artistes n'en ont-ils pas une !

L'époque de l'exposition de peinture en Allemagne, un grand nombre de peintres français voulaient aller à Berlin, comme vous voulez aller à Vienne.

Le mot « patriotisme » fut prononcé dans les feuilles publiques et les peintres refusèrent de porter leurs toiles chez ceux qui, en 1870, avaient poussé l'amour de l'art jusqu'à bombarder les bibliothèques et les musées !

J'aurais voulu trouver la même grandeur chez les pensionnaires de M. Claretie...

Ils ne veulent pas souvenir des grands rôles qu'ils ont joué ; ils ne veulent pas partager les grands sentiments qu'ils ont fait naître...

Tant pis pour eux.

Le ministre français a fait son devoir. Les artistes français n'ont pas voulu l'imiter.

Evariste CARRANCE.

Nous lisons dans *La Nation* :

Ravachol et Ravailiac

Un de mes amis, un homme qui aime à résumer sa pensée en de brèves formules presque énigmatiques, me disait ces jours derniers :

« Ravachol est un petit-fils de Ravailiac. »

Il y a quelque chose de vrai, il y a peut-être beaucoup de vrai dans ce rapprochement.

Ravailiac croyait être agréable à Dieu — ce sont les jésuites qui le lui disaient — en assassinant Henri IV. Il se croyait un justicier.

Ravachol croit-il être utile à l'humanité en semant l'épouvante parmi ses contemporains par d'horribles forfaits ? Quelques-uns le disent.

Nous qui considérons les crimes de cet homme comme des crimes de droit commun, nous sommes bien à l'aise pour répondre à notre tour. Pour nous, Ravachol est assimilable à un chien enragé qui ne peut pas ne pas mordre, qui ne peut pas ne pas donner la mort. Et c'est pour cela que la Société doit se défendre contre lui comme elle se défend contre un chien enragé.

Mais ceci dit, il est de notre devoir, à nous, organe de l'opinion, d'enregistrer tout ce qui se murmure autour de nous. Et dans la pensée de celui qui rapprochait l'autre jour le nom de Ravachol de celui de Ravailiac, il était facile de deviner un terrible soupçon. Ça et là, dans divers journaux, nous retrouvons l'expression de ce soupçon. Les uns se demandent « d'où vient l'argent. » D'autres se demandent à quel parti peuvent surtout profiter ces explosions répétées qui ébranlent, au point de l'affoler, le cerveau et le système nerveux d'un grand pays...

Nous ne voulons pas, de notre côté, publier ici les lettres que nous recevons. Dans l'épouvante que causent de pareilles catastrophes, bien des esprits se laissent entraîner à des suppositions extraordinaires. Un de nos correspondants ne nous écrit-il pas : « Écoutez les avertissements menaçants que l'évêque de Nancy donne aux classes possédantes. Ce sont vos biens et vos personnes, leur dit-il, qui sont aujourd'hui menacés... »

Repoussant jusqu'à l'idée de quelque monstrueuse complétude, nous nous contenterons de conseiller à l'Eglise de ne pas triompher trop bruyamment des crimes de ce genre. Nous le lui conseillons dans

l'intérêt de la paix des consciences comme dans son propre intérêt, car en essayant de tirer parti, contre la liberté, contre la République, des mystérieux attentats de ces derniers jours, elle s'exposerait à ce que d'autres répètent avec notre ami : « Ravachol est le petit-fils de Ravailiac. »

LA PART DES TRAVAILLEURS

A propos de la participation aux bénéfices que nous avons indiquée comme étant une partie de la solution des conflits sociaux, d'honorables correspondants veulent bien reconnaître que l'idée est généreuse, et que les patrons devraient bien s'en inspirer, et que ce serait à eux sagesse, prudence et bonté de cœur.

On commence à s'apercevoir que le mode actuel de répartition des produits du travail laisse à désirer ; c'est un bon commencement ; mais il conviendrait de ne pas s'arrêter là, et force sera bientôt de conclure que cette meilleure répartition ne doit pas être le fait des bons sentiments patronaux, de la charité de l'employeur, qu'elle doit être la constatation d'un droit réel, soumis à des règles nettement définies, comme il convient à tout droit positif.

Le règne du bon plaisir doit faire, en ceci comme en toute chose, place au froid calcul du droit et de l'avoir.

La question se pose donc nettement : Quand, à fin d'exercice, la valeur des produits dépasse les dépenses, est-il dû quelque chose de ce surplus au collaborateur ouvrier qui a déjà reçu son salaire ?

Réponse nette, catégorique : oui.

Et pour ainsi répondre, il suffit de se placer sur le terrain des économistes eux-mêmes, de considérer, comme le fait le patron, les ouvriers comme partie de l'outillage industriel, outillage intelligent, conscient, mais qui concourt comme la machine, comme tout ce qui compose l'atelier, à donner à la matière première sa valeur nouvelle de produit ouvré.

Par conséquent, cette valeur acquise du produit se compose de la somme des efforts accomplis par tous les organes de l'atelier, ouvriers compris.

Aux machines et aux ouvriers on a fourni, sous forme de charbon et de salaire, la nourriture propre à rendre possible le travail.

Arrive la fin de l'exercice, le moment de la répartition. Le patron dit : Tout ce qui n'a pas été consommé en frais, charbon et salaires est affecté à l'outillage matériel. Quant à l'outillage humain, il n'a droit à rien.

Pourquoi cette différence ?

Parce que l'outillage matériel a coûté de l'argent. Mais est-ce que l'ouvrier n'a pas coûté de l'argent avant de venir concourir avec vos machines à l'obtention du produit ? Vous attribuez le bénéfice à la valeur capitalisée de tout ce qui se trouve dans l'usine ; mais est-ce que l'être humain n'est pas aussi du capital accumulé ? Est-ce que pour produire une génération de travailleurs, qui collaborent avec vous et vos machines, il n'a pas fallu dépenser des milliards ? Tout adulte a coûté une somme qu'il est possible d'évaluer, et le capital humain est parfaitement, réellement un capital.

Par conséquent, il n'est nul besoin de chercher un autre terrain que celui des capitalistes et le partage des bénéfices doit se faire au prorata du capital employé à la production, capital humain organique.

Comme l'ouvrier n'appartient plus maintenant à personne, il touchera lui-même sa part ; le reste reviendra au propriétaire du capital matériel.

Ernest LESIGNE.

COMMUNICATION

Monsieur le Rédacteur du *Réveil Roannais*

Hier 30 avril, mon père a remis à M. le Rédacteur du *Journal de Roanne* une lettre de protestation que celui-ci a remplacée par la simple mention suivante :

« M. Grenier-Déchelette nous prie d'annoncer qu'il décline toute candidature. »

Ignorant pourquoi M. le Rédacteur du *Journal de Roanne* a opéré ce changement, alors que sur le même n° il publiait in-extenso la lettre d'un autre protestataire ; ignorant surtout pourquoi sa liste porte le nom de Grenier seul, tandis que sa mention rectificative porte celui de Grenier-Déchelette, je tiens à éclaircir l'ambiguïté de cet état de choses.

Je déclare donc que je ne suis absolument pour rien dans la liste républicaine libérale et que je tiens à conserver entièrement mon indépendance.

Je vous prie, M. le Rédacteur, de vouloir bien insérer la présente lettre dans votre plus prochain numéro.

Recevez l'assurance de ma parfaite considération.

J. GRENIER fils,
Fabricant de lainages.

CHRONIQUE LOCALE

Question de démission. Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt, tout d'actualité au moment des élections municipales.

Il s'agissait de savoir si un conseiller municipal pouvait être déclaré démissionnaire d'office par ce fait qu'il aurait manqué à plusieurs réunions du conseil municipal.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé dans le sens de l'affirmative.

Concert. — La Société Fanfare de Trompettes de Roanne donnera, avec le concours de la Fanfare de Roanne et de la Lyre roannaise, le dimanche 15 mai, à 4 heures aux Promenades Populaires, un concert à son bénéfice pour l'achat d'un étendard.

Des places seront réservées au prix de 0,50 centimes.

PROGRAMME :

1. La Tache (marche), Fanfare de trompettes.
2. Faust (Fantaisie), Fanfare de Roanne.
3. Le Rhône (morceau imposé au Concours d'Alger), Lyre Roannaise.
4. Un souvenir (Boléro), Fanfare de trompettes.
5. Roland à Roncevaux (fantaisie), Fanfare de Roanne.
6. En embuscade (morceau chanté pour le Concours d'Honneur d'Alger), Lyre Roannaise.
7. Un miroton (quadrille), Fanfare de trompettes.

Ville de Vichy. — Exposition nationale de 1892. — Une Exposition Nationale où seront admis tous les produits de l'Industrie, du Commerce, de l'Agriculture et de l'Horticulture, aura lieu à Vichy pendant les mois de juillet et août 1892.

Tous les commerçants, manufacturiers, industriels, agriculteurs et horticulteurs, inventeurs et ouvriers sont invités à y prendre part.

L'exposition aura lieu dans des locaux de l'Annonciation et dans des galeries expressément construites dans la cour d'honneur, au centre même de Vichy, à proximité du Casino et de l'Etablissement de la Compagnie Fermière.

Les adhésions sont reçues jusqu'au 20 juin 1892.

Pour tous renseignements : s'adresser au Commissariat général de l'Exposition Nationale à l'Hôtel-de-Ville de Vichy.

Chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Fête de l'Ascension. — Billets d'aller et retour à prix réduits. — La compagnie P.-L.-M. voulant faciliter les voyages sur son réseau, à l'occasion de la fête de l'Ascension, a décidé que les billets d'aller et retour ordinaires prévus par son tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés par ses gares les 25, 26 et 27 mai 1892, seront tous indistinctement valables jusqu'aux derniers trains de la journée du lundi 30.

Cette validité pourra être prolongée à deux reprises et de moitié (les fractions de jour comptant pour un jour), moyennant le paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Les billets d'aller et retour délivrés de ou pour Paris, Lyon et Marseille, conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

Vol. — Dans le courant de la nuit du 30 avril au 1^{er} mai courant, des malfaiteurs ont pénétré dans l'église des Minimes, en forçant une porte d'entrée qui donne sur le derrière et ont dérobé quatre trones en fonte, mais on ignore quelle somme d'argent ils contenaient. Ils ont également fracturé deux prie-Dieu placés au milieu de l'église.

Aucun autre objet n'a paru avoir été soustrait.

Arrestations. — Le nommé Domazon Claude-Henri, 25 ans, tisseur, rue des Lézards 95, a été arrêté samedi soir et écroué en vertu d'un extrait de jugement décerné par le parquet de Roanne.

Le nommé Dulleu Antoine, 65 ans, chiffonnier, demeurant à la Farge, a été arrêté mercredi, sous l'inculpation de colportage d'allumettes de contrebande.

Le nommé Vernier Joseph, âgé de 22 ans, garçon de salle, demeurant rue Mulsant, 129, a été arrêté mardi vers 11 heures du matin, en vertu d'un mandat d'amener décerné par M. le juge d'instruction à Roanne.

Vol. — Mme Z. veuve, marchande ambulante a été arrêtée jeudi soir, comme coupable du vol d'un porte-monnaie renfermant une somme de 200 francs environ, dans l'église St-Etienne.

Ivresse. — Doirieux Claude-Marie, teinturier, rue St-Jean, 33, et Faure Fleury, sans domicile fixe ont été mis au violon jeudi à 4 heures et demie du soir pour ivresse.

Arrestations. — Prajoux Elie-Alfred, garçon boulanger, rue de Clermont 69, a été arrêté jeudi, sous l'inculpation de vol de 60 à 80 litres de vin au préjudice de M. Bardin, boulanger.

Violent incendie. — Un violent incendie s'est déclaré, dans la nuit du 2 au 3 courant, au Coteau, rue St-Marc, dans la maison appartenant à M. Barniéra et habitée par huit locataires. Le feu a pris naissance chez M. Laforest.

Le sauvetage a été très périlleux. Au moment où quatre personnes en chemise se sauvaient par une échelle, celle-ci s'est brisée. M. Vial est heureusement la bonne inspiration de se suspendre à un balcon, où il est resté trois minutes.

Tout a été la proie des flammes. Il n'est resté que les quatre murs. Les pertes s'élèvent à 30.000 fr.

La pompe au Coteau et celle de l'Hôtel-de-Ville ont en vain prêté leur concours.

Mercuriale. — Les denrées alimentaires ont été vendues aux prix suivants : beurre, 2 fr. 40 le kilo ; œufs, 0 fr. 60 la douzaine ; poulets, 2 fr. 10 le kilo ; pommes, 36 fr. les 100 kilos et les pommes de terre, 5 fr. 25 l'hectolitre.

Au marché des chevaux, place des Carriers, il a été amené 12 chevaux dont 6 attelés et deux ânes.

Il y a eu peu de transaction.

Abattoir. — Pendant le mois d'avril il a été abattu :
Bœufs : 29
Vaches : 63
Veaux : 1036
Moutons : 680
Chèvres : 71
Porcs : 245
Il a été saisi 303 kilos de viande de

boucherie ou de charcuterie, un jambon corrompu et une quarantaine de chevreaux trop jeunes.

Caisse d'Epargne de Roanne. — Opérations du 29 au 4 Mai 1892.
108 Versements 33.373 42
90 Remboursements 46 326 40
Nouveaux : 16 Comptes soldés : 20

Causerie électorale

C'est dit... Le scrutin du 1^{er} a signifié la volonté du plus grand nombre ; en républicain sincère je m'incline devant les suffrages exprimés.

Je constate avec plaisir que la liste municipale ne comporte que des gens bien connus, ayant sinon toutes sympathies politiques, tout au moins une affinité de caractère qui, bien que nuancée ne saurait atténuer ni ma cordialité pas plus que ma confiance que je leur donne entière et volontiers.

La liste opportuniste restant seule en présence de la liste socialiste, ou pour mieux dire impossibiliste, il est juste de lui affirmer un succès complet.

J'avoue sans ambage qu'il m'est dur de ne voir dans le futur conseil que si peu d'élus de l'ancien, il en est parmi eux qui méritaient mieux. Le devoir les avait maintenus à la besogne commencée ; quelques énergumènes ont gâché le tout et les bons aujourd'hui paient pour les mauvais.

J'apprends l'instant qu'il fut fait cette semaine certaines avances au vrai parti radical ; il les a refusées, il a bien fait.

Le *Vœu Victis* ne vous sera point appliqué, nous vous gardons un bon souvenir, car vous cédez sans regret la place aux plus forts, ne voulant pas continuer une gestion honorable en compagnie d'incapables vaniteux et brouillons, bons à peine à périr dans une taverne quelconque, assouissant à coup de gueule leur haine personnelle et soucieux comme colintan de nos intérêts administratifs.

Comme j'ai l'habitude de dire tout ce que je pense j'ajouterais :
Parti Ouvrier, toi qui devrais être grand si tu écoutes la logique et n'applaudisais pas sans cesse aux insanités tant de fois ressassées, à qui peux-tu jeter la pierre de ton échec ? Si les brailards que tu as tant adulés avaient prêché pour tous plutôt que pour eux seuls, si un raisonnement sain avait fait place à l'insulte, aurions-nous ce recul qui nous retombe sur la nez et dont beaucoup se mordront les doigts ?

Veillez croire que je n'applique pas le dernier pronostic à la masse des travailleurs ; c'est aux meneurs, à ces faux frères de l'honnête citoyen à qui j'applique cette dure vérité que d'ailleurs ils saisi-ont bien.

Le parti vainqueur a assez d'esprit pour savoir à quoi s'en tenir sur une déaite ; corrigé par les déboires d'antan il continuera sans arrêt tout ce qui est applicable au bien populaire, il achèvera les grands travaux commencés ou en projet et j'ose espérer que rien dans la marche du progrès ne se ralentira.

En somme, rude tâche à assumer, entraînant plus de déboires et d'ennuis que d'honneurs et de joies.

Le dévouement à la chose publique surtout lorsqu'il n'est pas intéressé est une vertu civique qu'heureusement nous rencontrons souvent, nous sommes fiers de le constater ; or veiller à la prospérité d'une ville telle que Roanne n'est point chose banale. Nos représentants n'ont pas accaparé une sinécure, car bien difficile est de diriger la barque sans à coup, de tenir la barre ferme et d'atteindre le but ; la critique trop facile pointe chaque faute et crie haro au délinquant, espérons qu'elle n'aura qu'à se taire.

Je termine par un conseil d'ami avant de déposer la plume du chroniqueur pour reprendre l'ancienne. J'applaudirai aux nouveaux venus chaque fois qu'une décision heureuse sortira de leurs débats, chaque fois qu'ils nous feront connaître que représentants libres, ils n'auront soucieux du bien de notre vieille cité, mais Argus, impitoyable, je flagellerai sans merci toute manœuvre puante la coterie ou semblant obéir à n'importe quelle poussée politique. Vous n'aurez donc d'avis à prendre à faire prévaloir que ceux de vos mandants et ce sera bien assez ; d'ailleurs nombre d'exemples vous ont démontré que la servitude entraîne la déconsidération de même que le favoritisme, les revendications, les justes colères et finalement le mépris.

Les feuilles locales apprécieront à leur manière vos succès, si l'une d'elle exulte, méfiez-vous-en, je dirai plus franchement que nous, électeurs, nous nous méfions, car nous craignons pour l'embargo et le mot d'ordre. La direction de nos affaires ne doit relever que de vous seuls ; aussi je répéterai toujours : prenez garde, toute compromission, toute affiliation est une faute. Evitez-la et vous aurez bientôt gagné l'estime de tous vos concitoyens.

MELCHIOR.

Retenez bien ceci !

Callan (Var), le 2 octobre 1891. — Toutes les fois qu'il sera nécessaire d'évacuer les matières putrides accumulées dans l'intestin, on évitera sans contestation aucune, le développement de ces foyers inflammatoires qui compromettent le plus souvent la vie du sujet en faisant usage des Pâtes Suisses prises au repas du soir. Il faut néanmoins en user au temps opportun et ne pas attendre que les phénomènes infectieux se soient développés.

Docteur ESPITALIER, méd.,
A. M. Hertzog, phén., 28, rue de Grammont, à Paris.

RÉSULTATS

Elections de Dimanche

A ROANNE

	SECTION DE l'Hôtel-de-Ville	Centre	Faub. Clermont	Nord	Faub. Mulot	Répartition.
Liste Rép.-Libérale						
Beauchamp	456	84	346	89	675	
Bajard fils	459	84	334	91	668	
Bonnaud Paul.	461	86	332	90	669	
Chamussy H.	453	82	343	92	670	
Chevalard C.	441	85	347	96	639	
Chevalier	463	89	344	91	687	
Corret	447	83	348	94	642	
Darpeuilles	445	83	346	93	637	
Déchelette H.	464	87	346	97	693	
Déchelette-Des-						
pierres Joseph	455	83	345	95	678	
Defay Paul	481	88	370	11	730	
Delharpe A.	456	87	345	98	686	
Dusauby	443	85	384	90	702	
Gouly	446	85	297	91	619	
Grangeneuve	445	85	289	95	611	
Grenier	436	83	296	96	677	
Guillaud C.	477	88	358	96	719	
Jacques	455	85	335	92	667	
Leriche	456	85	341	95	677	
Mourier Benoit.	446	84	344	94	638	
Perrotin Louis.	447	86	349	91	646	
Roland	464	86	345	97	692	
Sonnet	462	88	342	103	695	
Talichet aîné	455	85	363	91	694	
Du Verne	453	85	340	91	669	
Vial P. confiseur	467	88	352	93	700	
Vial avocat	460	84	341	95	686	

Liste de l'Alliance Rep.					
Fortier - Beau-					
lieu Edouard.	696	320	861	433	2310
Nourrisson J.	689	316	865	434	2303
Dauvergne	679	314	841	425	2259
Destrel	682	314	835	440	2371
Puy	676	316	838	436	2366
Houssot	696	314	856	444	2310
Roche	681	314	853	441	2359
Bertrand	673	313	831	421	2149
Desbenoit C.	636	324	849	429	2388
Ducœur Joannès	682	314	843	422	2231
Périer	680	314	776	415	2142
Clavier	637	314	774	412	2134
Champrois	681	311	816	423	2231
Guéry	639	311	785	417	2165
Parrier	657	311	790	410	2168
Donjon	659	314	798	422	2191
Trichard	685	313	803	420	2191
Balouzet P.	653	312	799	412	2176
Bonnabaud	651	313	782	416	2162
Pin	659	310	801	423	2193
Plantard	651	312	785	412	2160
Gaume	643	308	768	413	2132
Dauvergne	661	308	793	416	2178
Blanchard	662	310	801	426	2199
Depeaux père.	659	309	803	415	2177
Brunet-Larue	663	311	794	422	2190
Grenouillet	644	308	782	415	2149

Liste du Comité radical rép.					
Auboyer Antony	238	407	317	102	764
Goutenoire	183	87	243	79	592
Bresmann	194	91	259	90	634
Lespinasse Vital	161	84	231	81	557
Lamure	161	84	207	82	534
Pérad	161	85	209	73	528
Durand	173	86	243	78	580
Burnot	161	86	226	77	550
Pêcheur Charles	160	82	217	76	535
Lasseigne Jean.	164	83	220	77	544
Darmazin	162	84	217	76	539
Bichon Eugène.	161	83	209	78	531
Roux Claude.	160	80	197	75	512
Chanrion	166	82	181	67	498
Bailly	156	83	207	74	520
Girard J.-M.	183	81	224	79	567
Amblard	157	84	220	76	540
Guignot F.	153	82	109	74	518
Démurger A.	156	82	208	73	519
Chemier	165	79	215	73	532
Forest	162	84	217	78	541
Chaumelin	178	84	226	80	548
Jacquemont	170	83	229	78	550
Balouzet Rémy.	158	78	195	71	502
Charronière	158	83	200	73	514
Drouillot N.	158	80	208	72	518
François Pétrus	153	79	194	70	496

Liste du parti ouvrier Socialiste.					
Butty J.-B.	258	506	250	339	1353
Aulas Louis.	257	536	235	363	1383
Lay Claude	259	521	230	337	1347
Garnier Pierre	252	520	228	344	1344
Guyard J.-M.	251	523	217	336	1327
Genette Jean	254	517	225	338	1333
Depoite J.-B.	249	514	216	342	1318
Tourey A.-H.	249	520	218	337	1324
Besacier N.	249	514	220	342	1325
Mayeux Edouard	250	519	224	339	1329
Parraud J.	248	517	217	333	1315
Recorbet Claude	251	520	215	339	1325
Brunel J.-B.	249	517	218	338	1322
Arthaud P.	251	519	217	337	1314
Magnin Claude	249	515	214	329	1307
Brosselard L.	250	509	217	335	1311
Augagne C.	249	517	213	336	1315
Buttel Benoit	249	517	215	333	1314
Cléménin	249	516	218	324	1317
Chaput J.-M.	247	519	214	331	1314
Calandry Jean.	248	516	214	331	1309
Odin	249	518	216	321	1304
Lacroix M.	250	520	215	334	1319
Détournel M.	251	518	213	334	1316
Berge A.	247	519	214	337	1317
Redon Antoine	245	513	213	329	1300
Accary Charles	251	517	219	331	1318

VARIÉTÉS

LA POLICE ET LES MALFAITEURS
The District Messenger's service
AND NEWS COMPANY LIMITED

Service des commissionnaires et des nouvelles

Voici un appareil électrique dont l'application secondait fort utilement l'action de la police contre les malfaiteurs de toute espèce.

Lorsqu'en France nous avons besoin d'un commissionnaire pour un cas urgent, pour envoyer ou porter avis ou un objet, des ba-

gages, etc. ; quand il nous faut prestement une voiture ; si le feu se déclare chez nous ; si un agent de police nous est nécessaire, lorsque, surtout, dans la nuit, une indisposition, une maladie, un accident exige les soins d'un médecin et des médicaments ; si nous nous absents pendant quelque temps et que nous voulions avoir toute sécurité dans notre habitation — dans ces divers cas et d'autres, nous sommes, en général, fort embarrassés, fort ennuyés.

La pratique Américaine a résolu heureusement toutes ces petites difficultés de l'existence et a débarrassé la grande lutte pour la vie de ces *impedimenta*, de ces entraves qui, pour être secondaires, peuvent dans notre siècle enfiévré faire manquer les buts principaux. L'électricité, qu'ils savent bien appliquer, a été plée par les Yankees à ces besoins intérieurs et extérieurs. Elle y pourvoit, par un ingénieux petit appareil qui appelle et parle. Une Compagnie puissante a été formée pour son exploitation par les Américains et du premier coup les services rendus sont devenus considérables ; les abonnés et les postes s'y multiplient.

Un même succès attendait l'innovation à Londres où elle est exploitée par une Société au capital de 200,000 livres, divisés en 40,000 actions de 5 livres.

L'ingénieur petit instrument ressemble assez à ces petites pendules-réveil rondes, d'environ 10 centimètres de diamètre. Sur le cadran, les heures sont remplacées par certaines appellations et signes. Un fil télégraphique relie l'appareil avec un des nombreux postes ouverts par la Compagnie, jour et nuit, dans différents quartiers de Londres. Vous placez l'aiguille sur un des mots ou signes qui correspondent à vos désirs et, par un levier fort doux, vous ouvrez le circuit électrique ; l'instrument est mis en mouvement, la communication s'établit avec le poste d'où vous dépendez, lequel vous répond par une sonnerie que vous recevez satisfaction prompte.

Ainsi, par exemple, vous voulez un commissionnaire, vous mettez l'aiguille sur le mot et, quelques secondes après, le commissionnaire en uniforme vient prendre vos ordres. Il en est de même pour une voiture qui se transportera instantanément, par ainsi dire, à votre porte. Demandez-vous un agent de police ? un employé de la Compagnie commence par accourir chez vous, pendant que la police, prévenue par le téléphone, s'y rend de son côté. Le feu est-il chez vous, vous l'indiquez par l'aiguille et appelez par l'électricité ; le poste des pompiers le plus voisin est prévenu, mais il est devancé par un agent de la Compagnie muni d'un extincteur. En cas de maladie, votre docteur ou un autre médecin, suivant les signaux convenus, est amené chez vous, à la diligence de la Compagnie. Si vous partez à la campagne ou en voyage, *The District* vous fournit un gardien pour votre demeure ou place à vos portes et

Liquidation judiciaire
DÉCHIZEAUX-COLLET

Par jugement du 5 mai 1892, le Tribunal a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire des mariés Déchizeaux-Collet, fabricants de lainages, rue Mulsant, à Roanne.

M. Gauthier a été nommé juge-commissaire, et M. Boulard, comptable à Roanne, liquidateur provisoire.

En exécution de la loi du 4 mars 1889, MM. les créanciers sont invités à se rendre le 13 mai courant, à dix heures du matin, au Tribunal de commerce, salle du Greffe, pour examiner l'état de situation du débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire un ou deux contrôleurs.

Liquidation judiciaire
DONJON

Par jugement du 5 mai 1891, le Tribunal a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire du sieur Donjon, marchand de modes, rue Nationale, à Roanne.

M. Ducreux a été nommé juge-commissaire, et M. Bonneton, comptable à Roanne, liquidateur provisoire.

En exécution de l'article 9 de la loi du 4 mars 1889, MM. les créanciers sont invités à se rendre, le 14 mai, à dix heures du matin, au Tribunal de commerce, salle du greffe, pour examiner l'état de situation du débiteur, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire un ou deux contrôleurs.

Faillite THIERRY

Par jugement du Tribunal de commerce de Roanne du 5 mai 1892, le sieur Thierry, marbrier, route de Paris, à Roanne, a été déclaré en état de faillite à compter provisoirement du même jour.

M. Ducreux a été désigné pour juge-commissaire, et M. J. Coste, comptable à Roanne, nommé syndic provisoire.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir au Greffe du Tribunal de commerce de Roanne, le 17 mai courant prochain, à 11 heures du matin, à l'effet de donner à M. le juge-commissaire leur avis sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Roanne, le 7 mai 1892.

Le Greffier,
J. GONINARD.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Sommaire de l'ECHO UNIVERSEL
Du 30 avril 1892.

Le remède des vignes gelées. — J.-F. AUDIBERT. — Agriculture et horticulture: La guerre aux insectes; moyen de préserver les jeunes semis de l'attaque des limaces; perçage des portes. — *Discouvertes, recettes et innovations vinicoles:* la distillation chez soi. — Les abus et les iniquités du P.-L.-M.: l'histoire d'un procès. — J.-F. AUDIBERT. — *Echos de partout:* Un. — Les calculaires ligues. — *Causette médicale:* traitement des maladies psychiques. BIONAUD. — Le lathyrus silvestre (suite). Du P.-L.-M. — Au bon Pneu François. — Les salades toute l'année. (suite). J. FOUSSAT. — *Quelques conseils:* ciment pour tubes de verre et cuivre. — Nouvelles des vignobles et des gelées. — *A nos aimables lecteurs:* vertus des feuilles de cassia, Vicomte de SAINT-PAUL. — Informations: le tarif douanier. — Renseignements vinicoles. — Etude sur un plan de réforme des contributions directes (suite). EXAMEN. La publicité, source de la fortune. — Semis naturel et semis à main d'homme. P. JOIGNEAUX. — Bulletin financier. — Revue commerciale de la semaine. — *Pages choisies:* Jean le Rond, Georges BERNARD. — Revue des livres. — Petite correspondance.

Le no 2250. — Un an, 6 fr. ; Etranger, 12 fr.
Bureaux et Direction : 53, RUE DES MINIMES, 53

MARSEILLE

Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet. Les numéros parus depuis cette époque sont envoyés franco aux nouveaux abonnés. Ne serait-ce que pour le connaître, demandez un numéro-spécimen qui sera adressé contre 0.15.

ETAT CIVIL DE ROANNE

Du 30 Avril au 7 Mai

Publications de mariages (5)**ENTRE :**

M. Garrievier Michel, employé au chemin de fer, à Roanne, rue Marceau, 12, et

Mlle Laville Anne-Marie, tisseuse à Roanne, rue Béranger, 8.

M. Lahémade Gustave, lieutenant au 98^e de ligne à Roanne, et Mlle Chambron Marie-Louise-Antoinette, à Roanne, rue de l'Entrepôt, 83.

M. Joannique Pierre-Marie, tisseur à Roanne, rue Jules-Janin, 12, veuf de Gillet Marie-Philomène, et Mme Poulette Marie-Alexandrine, tisseuse à Roanne, rue Arago, 22, veuve de Vermorel Pierre-François.

M. Baulon Auguste, ajusteur au chemin de fer, à Roanne, rue du Marais, 6, et Mlle Millet Marie-Alexandrine, couturière à Roanne, rue St-Alban, 94.

M. Marvalin Antoine, peignier à Roanne, rue de la Loire, 29, et Mlle Jal Marie, tisseuse à Roanne, rue de Clermont, 44.

Mariages (6)

Du 2. — Jacquot Victor, 29 ans, fabricant de limes, et Richetta Marie-Catherine, 36 ans, tisseuse.

Du 4. — Duclos Jean-Baptiste, 27 ans, garçon de café, et Chatelus Eugénie, 24 ans, cuisinière.

Du 5. — Rimoux Joseph, 25 ans, employé de commerce et Burillier Jeanne, 26 ans, tailleur. — Bernard Antoine, employé d'imprimerie, et Chenel Marguerite, institutrice.

Du 7. — Bouchant Benoit, 27 ans, jardinier, et Montloup Marie-Anne, 23 ans, cuisinière. — Balouzet Jean-Baptiste, 31 ans, ébéniste, et Hedon Eugénie-Lucile, 35 ans, caftière.

Naissances (13)

Du 1^{er}. — Ganchet Marie, fille de Pierre, teinturier, et de Dufour Jeanne-Marie. — Décote Antoine, fils d'Antoine, tisseur, et de Donjon Louise, cannetreuse.

Du 2. — Montroussier Louis, fils d'Antoine, tisseur, et de Aucourt Françoise, repasseuse. — Traquetet Marie, fille de Pierre-Marie, tisseur, et de Mollon Louise, cannetreuse. — Grisard Louis-Antoine, fils de Jean-François-Pierre-Marie, et de Payard Mélanie, bouchers. — Givre Anne-Eugène-Claudius, fils de Claude-Marie, et de Fontet Marie, bouchers. — Trois enfants naturels.

Du 3. — Delomier Jeanne-Pétronille, fille de Gilbert Jean-Marie, tisseur, et de Décoré Anne, bobineuse. — Un enfant naturel.

Du 4. — Lhoste Marie-Louise, fille de Gilbert, et de Girin Clotilde-Marie.

Du 6. — Boutet Antoine, fils de Benoit, et de Rousset Léonie, jardiniers.

Décès (9)

Du 1^{er}. — Un enfant présenté sans vie, né de Portailier Claude, cultivateur, et de Dubost Jeanne, ouvrière en lainage.

Du 2. — Bonnard Anne-Louise, 66 ans, rentière, veuve de Teillard Etienne-Marie. — Boullier Jeanne, 61 ans, épouse de Bourlière Claude, rentiers. — Darrot Jeanne-Annette, 61 ans, veuve de Morleva Jean-Alexandre. — Seyroux Annette, 52 ans, épouse de Thierry Joseph, tailleur de pierres.

Du 4. — Janin Claudius, 68 ans, veuve de Auvolat Pierre. — Renou Jean-Jacques, 1 mois.

Du 5. — Troncy Claudine, 73 ans, épouse de Despaigne Jacques, tisseur. — Lachize Henriette, 60 ans, tisseuse, veuve de Deschavanne Etienne.

GRAND CAFE DE L'OPERA

Place de l'Hôtel-de-Ville

PRÈS LE THÉÂTRE

CHAMPROMIS

SUCESSEUR

VIN de la COTE PREMIER CHOIX

Liqueurs de Marque

Les consommateurs sont assurés de trouver des consommations de premier choix.

Par Suite de Décès**A VENDRE**

Jolie Voiture de voyage neuve

ET

PETITE AMÉRICAIN D'OCCASION

S'adresser à M. AMBROISE YVONNET.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

VOYAGES CIRCULAIRES

A Itinéraires fixes

Il est délivré, pendant toute l'année, à la gare de Paris-Lyon, ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des *Billets de voyages circulaires à itinéraires fixes*, extrêmement variés, permettant de visiter en 1^{re} ou en 2^e classe, à des prix très réduits, les contrées les plus intéressantes de la France, notamment la Provence, les Pyrénées, l'Auvergne, le Dauphiné, la Savoie, etc. ainsi que l'Algérie, la Tunisie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, la Suisse, l'Autriche, la Bavière. Les plus amples renseignements sur les *Voyages circulaires et d'excursion* (prix, conditions, cartes et itinéraires), ainsi que sur les *billets simples et d'aller et retour*, *cartes d'abonnement*, *relations internationales*, etc., sont renfermés dans le LIVRET DES VOYAGES CIRCULAIRES édité par la Compagnie P.-L.-M. et mis en vente dans ses principales gares et bureaux de ville au prix de 0,30 centimes.

A Louer de suite**APPARTEMENT**

composé de 4 pièces et 2 alcôves, au 3^e Prix : 400 francs.

Gaz dans les escaliers, eau de la ville aussitôt l'installation du service.

S'adresser à l'Imprimerie Forézienne, Roanne

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Service à la carte et à toute heure

J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE.

CAFÉ-RESTAURANT**RAMBERT**

16, Rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Dîners à la carte et à prix fixe

CHOUROUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Cabinet dentaire

DE 1^{re}

ORDRE

DEUX, DENTISTE

RUE

Ste-Elisabeth

76

ROANNE

Grand Établissement Hydrothérapique
DE LA GARE
6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

L'Administration a l'honneur de prévenir le public, que la **salle de douches est chauffée par un calorifère**, et la température de cette salle est toujours maintenue à 25°.

Les **cabinets des bains** sont aussi **chauffés par calorifère**, et la même température de 25° y est constante.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Douche	0.75
Bain	0.75
Bain sulfureux	1.00
Douche locale de vapeur	2.50
Bain de vapeur	2

REMISES SPÉCIALES AUX SOCIÉTÉS

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

EXCURSIONS EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE
A prix réduits

La Compagnie P.-L.-M., d'accord avec la Compagnie Générale Transatlantique, met à la disposition des voyageurs un grand nombre de combinaisons de *voyages circulaires* à itinéraires fixes, comportant des billets de 1^{re} et 2^e classe, à prix très réduits pour visiter l'Algérie et la Tunisie.

Parmi ces diverses combinaisons, les unes comprennent, en Algérie, soit des parcours entièrement côtiers (par bateaux) soit des parcours mixtes, côtiers et intérieurs (par bateaux et par chemins de fer), soit, enfin, des parcours entièrement intérieurs, s'effectuant par chemins de fer.

La presque totalité des lignes de chemins de fer algériennes et tunisiennes entrent dans la composition d'une partie de ces combinaisons.

Il convient de signaler plus particulièrement l'*itinéraire 51 A*, qui constitue un *billet d'aller et retour entre Paris et un des ports quelconques de l'Algérie*, dont les noms suivent: Alger, direct, Oran, direct, Philippeville, direct, Bône, direct ou par Ajaccio, Nemours, via Oran; Arzew et Mostaganem, via Oran; Dellys, via Alger; Bougie, via Alger; Philippeville, Djidjelli et Collo, via Philippeville; et la Calle, via Bône.

Les billets de cet itinéraire sont du prix de 300 fr. en 1^{re} CLASSE et de 225 fr. en 2^e CLASSE. Ils sont valables pendant 90 jours, avec faculté de prolongation et comprennent la nourriture à bord des paquebots, ainsi qu'une franchise de bagages de 30 kilos sur les chemins de fer et, sur les paquebots, de 400 kilos en 1^{re} cl. et de 60 kilos en 2^e cl.

Le parcours de Paris à Marseille ou inversement s'effectue soit par Dijon-Lyon, soit par Nevers-Lyon, soit enfin par Nevers-Nîmes, au gré des voyageurs.

Pour les conditions particulières attachées à ces billets, consulter le Livret des Voyages Circulaires édité par la Compagnie et mis en vente dans ses gares et bureaux de ville au prix de 0 fr. 30.

POSTICHES, PARFUMERIE**CHASSIN, Coiffeur**

71, Rue Ste-Elisabeth, ROANNE

Abonnements au Mois et à l'Année
M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des *Leçons de Danse* à domicile ou dans une salle spéciale. Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

MACHINES A COUDRE**& A TRICOTER**

De tous Systèmes.

HURTU-HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

M. DRIFFORD

73, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU-HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

DÉCOUPAGE

A L'EMPORTE-PIÈCE

PRIX MODÉRÉS

MAISON

DOZANCE-JOURDIER

A LA BONNE NOURRICE

Friture Matelotte

**LASSEIGNE**

RESTAURATEUR

Quai du Rivage, Pont du Renaison

Roanne. — Grande Imprimerie Forézienne.

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.

GRANDE IMPRIMERIE FORÉZIENNE

6, COURS DE LA RÉPUBLIQUE, 6

Spécialité d'**AFFICHES** pour THÉÂTRES, CONCERTS, etc.

Prospectus à bon marché dans les 24 heures

Les prospectus peuvent être pliés et mis sous bandes à l'adresse de tous les clients ou de toutes les professions pour le département ou pour toute la France.

CATALOGUES & TOUS TRAVAUX DE PUBLICITÉ

BANDES-ADRESSES à 2 francs le mille

ÉCONOMIE DE 20 POUR CENT

TÊTES DE LETTRES

FACTURES

CARTES DE VISITE

et de Commerce

etc., etc.

BILLET

de Naissance et de Mariage

LETTRES DEUIL

livrées dans les 2 heures

etc., etc.

Pour les Annonces, s'adresser à l'Imprimerie Forézienne, 6, Cours de la République

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1891

Le Maire,

Le Gérant : L. GOUTTENOIRE.